

Avis de constitution

SOCIETE « AGRO CAMARA VAGUIBA » en abrégé « A.C.V »

Siège Abidjan, Anyama, ABIDJAN ANYAMA PK 18
CITE CONCORDE, Lot 1229, Ilot 116AB

Aux termes de la DNSV et des Statuts AUTHENTIQUES en date du 24/04/2024 reçus par Me ME TANDIA OUMAR, et enregistrés au CEPICI le 14/05/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « AGRO CAMARA VAGUIBA » en
abrégé « A.C.V »

Objet : La Société a pour objet directement ou indirectement en tous pays et particulièrement en République de Côte d'Ivoire :

- COMMERCE GENERALE
- ACHAT –VENTE DE PRODUITS AGRICOLE.

- La société pourra acquérir des participations dans des sociétés nationales ou étrangères ayant le même objet social ou objet différent du sien que ce soit par voie d'achat, souscription, Négociation de titre, fusion, scission, Alliance ou Autrement.

- Pour la réalisation de l'objet social : L'emprunt de toutes sommes, et en garantie l'affectation hypothécaire ou en nantissement de tout ou partie des biens sociaux ;

- Et généralement, toutes opérations commerciales, mobilières, et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus défini, ainsi qu'à Tous objets similaires ou connexes susceptibles d'en faciliter l'application ou le développement, le tout tant pour elle-même que pour le compte de tiers.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en
numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement
souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan, Anyama, ABIDJAN ANYAMA PK 18
CITE CONCORDE, Lot 1229, Ilot 116AB

Dirigeant(s) M VAGUIBA CAMARA (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-05792 du 11/06/2024 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°35049/GTCA/RC/2024 du 11/06/2024

